

RDC 2016 : UNE ANNÉE ÉLECTORALE SANS ÉLECTIONS

Paule Bouvier¹ et Jean Omasombo Tshonda²

Introduction

L'année 2016 aurait dû être celle apportant les réponses tant attendues aux questions que le peuple congolais se posait depuis l'année précédente quant à son avenir. Il n'en fut rien. Le kaléidoscope politique congolais se focalisa sur l'opposition de plus en plus affirmée entre les partisans du *statu quo* au mépris de la Constitution et les militants de l'alternance respectueux de la Constitution. Ce fut une année électorale sans que pour autant des élections y aient été organisées, bien que la programmation des scrutins demeurât une des questions clés, omniprésente dans l'espace politique congolais. La Constitution stipule que « [l]e scrutin pour l'élection du président de la République est convoqué par la Commission électorale nationale indépendante, quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du président en exercice » (article 73). Or si le président Joseph Kabila Kabange resta silencieux quant à ses intentions concernant l'alternance, dès 2015 il apparut clairement que son dessein était de demeurer au pouvoir, alors même qu'il déclarait à l'occasion être respectueux de la Constitution. En février de cette année-là, le projet de faire voter une loi impliquant une modification de la Constitution ayant échoué et entraîné des émeutes, la présidence fut obligée de changer de stratégie. Le « glissement » fonctionnant déjà en sourdine devint alors le mode de gouvernance dont l'un des instruments fut le processus électoral. C'est dans ce contexte que, le 28 novembre 2015, Kabila signa l'ordonnance n°15/084 portant convocation d'un « dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo ». De nombreuses voix congolaises et étrangères avaient d'ailleurs demandé ou suggéré l'organisation d'un tel forum comme solution aux problèmes politiques existants. Les dialogues, puisqu'ils furent deux, occupèrent, dès lors, quasiment toute la scène politique en 2016 et même au-delà.

¹ Professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles.

² Chercheur au Musée royal de l'Afrique centrale.

1. L'environnement politico-social

Dans le prolongement de l'année 2015, 2016 s'ouvrit donc dans une totale perplexité. Mais la politique répressive adoptée en 2015 par les autorités, et qui ne fit que s'accroître au fil du temps, avait un objectif bien calculé : celui de faire taire les opposants et de permettre d'autant plus facilement le glissement.

Les violations des droits de l'homme augmentèrent. Le BCNUDH³ identifia au moins 5190 violations des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire de la RDC, ce qui représente une augmentation de près de 30 % par rapport à l'an dernier où 4004 avaient été documentés. Progression due en particulier, selon le BCNUDH, à la restriction de l'espace politique liée au report des élections et aux activités de plusieurs groupes armés dans les régions en conflit. Près de 64 % de ces violations sont attribuées aux agents de l'État et plus de 36 % à des groupes armés.

Sur les violations dues aux agents de l'État, près de 30 % (1553 cas de violation) sont le fait de la Police nationale congolaise (PNC), c'est-à-dire une évolution de plus de 65 % par rapport à 2015.

Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont responsables de 1218 cas de violations des droits de l'homme, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2015, la région la plus touchée étant celle de l'Est. Parmi les groupes armés, ce sont les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) qui sont responsables du plus grand nombre de violations, à savoir plus de 27 % ; mais, ce sont les Forces démocratiques alliées (ADF) qui sont les principaux auteurs des exécutions sommaires (au moins 130 victimes). Le nombre de victimes adultes de violences sexuelles est en légère baisse (348) par rapport à 2015 (375). La province la plus touchée par les violations des droits de l'homme est le Nord-Kivu : 3378 victimes, dont 512 cas d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. Les violations ont été commises par des combattants de tous les groupes armés confondus à raison de 55 % et par les agents de l'État pour 45 %.

Enfin, le BCNUDH a aussi documenté 1102 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des limitations de l'espace démocratique, une hausse de plus de quatre fois ce qui fut enregistré en 2015 (260 cas). Les responsables sont les agents de la PNC (539 violations), les agents de l'Agence nationale de Renseignements (ANR) (182 violations), les autorités politico-administratives (174 violations), les militaires des FARDC (155 violations) (BCNUDH, n.d.).

³ Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme.

Toutes ces données et ces chiffres furent contestés par le Gouvernement, qui accusa la BCNUDH de partialité.

Cette situation engendra la désapprobation de plusieurs États partenaires, les États-Unis, la Belgique, la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Celle-ci et les États-Unis en vinrent à adopter des sanctions contre certaines personnes. Or, le Gouvernement congolais étant devenu d'un nationalisme exacerbé, toute critique à son endroit fut considérée comme une atteinte à sa souveraineté. Les sanctions adoptées provoquèrent donc ce même type de réaction.

Cette attitude des autorités congolaises illustre la faible marge de manœuvre dont elles disposent par rapport aux nombreux signaux émanant de la population et de l'opposition quant à leur refus de prolonger le mandat du président Kabila. D'une part, la politique répressive destinée à empêcher les expressions publiques dont elles sont l'objet sert à camoufler l'importance de ce rejet. D'autre part, l'objectif de sécurisation qui est avancé n'est qu'un prétexte face à l'incapacité dans laquelle elles se trouvent de maîtriser par d'autres moyens les tensions qu'elles ont elles-mêmes suscitées.

Le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement étant devenu le principal acteur face à la Majorité présidentielle (MP), l'arène politique, déjà dualisée, se bipolarisa encore davantage entre les « kabilistes » d'une part et les partisans de l'alternance d'autre part. Moïse Katumbi, ayant annoncé sa candidature à la présidence, devint un concurrent redouté de Kabila dans la course à cette fonction. Mais, il fut obligé de s'exiler en raison de sa condamnation à trois ans de prison suite à un procès monté de toute pièce. Il continua cependant à se manifester sur la scène politique par de fréquentes déclarations et communiqués. Il voyagea notamment aux États-Unis et au Canada pour y présenter la situation en RDC et ses intentions électorales. Il fut considéré comme un candidat crédible notamment par les États-Unis et l'Angola.

En fait, le Rassemblement devint un excellent levier permettant à Tshisekedi d'occuper une place centrale sur l'échiquier politique congolais. Certes son image de vieil opposant « sans peur et sans reproche » lui conférait une popularité dépassant les frontières de l'ancien Kasai et de l'UDPS. Mais néanmoins le fait de se présenter comme le président du groupement d'opposition radicale le plus important politiquement et l'exil de Moïse Katumbi menacé d'être arrêté dès qu'il remettait le pied en RDC lui donnèrent un poids politique qu'il n'eût pu atteindre en tant que simple président de l'UDPS.

Au sein de l'opposition plusieurs autres coalitions s'étaient créées défendant souvent toutes, dans des termes plus ou moins semblables, les mêmes revendications, à savoir le respect de la Constitution, en ce compris le refus du maintien au pouvoir de Kabila. Si l'opposition demeura donc multiple, cette concordance des thèmes défendus lui donna une audience

inégalée jusqu'alors dans l'arène politique et y modifia les jeux de forces. Et ce d'autant plus qu'une nouvelle force avait vu le jour qui occupa une place croissante dans l'arsenal de l'opposition : le Front citoyen 2016 est une plateforme regroupant partis politiques et groupements de la société civile sous l'impulsion d'une organisation de la jeunesse Filimbi (« sifflet » en swahili). Il défendit les mêmes thèmes, mais, en outre, critiqua la classe politique considérée comme corrompue et égoïste et s'opposa même parfois aux prises de position de l'opposition anti-Kabila.

En ce qui concerne la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la maladie puis la démission de son président Apollinaire Muholungu Malu-Malu (10 octobre 2015) ralentirent ses travaux pendant cette période. Ce fut Corneille Nangaa, un homme lige de Kabila, qui le remplaça à sa tête. Il s'employa à mettre en œuvre la politique du « glissement » et joua en la matière un rôle déterminant dans le déroulement du dialogue de la Cité de l'Union africaine. C'est, par exemple, qu'au lieu de continuer à actualiser le fichier électoral, déjà en partie réaménagé par son prédécesseur, et ayant été audité par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)⁴, il décida d'en établir un nouveau de toute pièce. Cette décision impliqua de prolonger de façon importante le laps de temps nécessaire aux enrôlements. Les opérations d'enregistrement et d'identification commencèrent le 31 juillet. Mais elles rencontrèrent des difficultés de natures diverses risquant de prolonger encore cette phase du processus électoral.

Le processus électoral, et en particulier l'étape de l'enrôlement, devinrent ainsi l'instrument logistique dont le glissement avait besoin pour se concrétiser. Corneille Nangaa en fut le maître d'œuvre.

En outre la situation économique s'était dégradée. Bien que Matata Ponyo lorsqu'il était Premier ministre ait déclaré à plusieurs occasions que l'économie était toujours prospère et en croissance, ces affirmations furent démenties notamment par le gouverneur de la Banque centrale du Congo, Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, et le président de la Fédération des entreprises congolaises (FEC), Albert Yuma. Le premier déclara à la presse, le 6 février 2016, que les perspectives économiques de la RDC ne devraient pas s'améliorer significativement en 2016 en raison de la baisse du cours des matières premières, l'absence de mécanismes de diversification des sources de revenus, la baisse de la confiance des chefs d'entreprise se répercutant sur les investissements (Mutombo Mwana Nyembo 2016). Le président de la FEC fit une analyse pointue de la situation économique soulignant entre autres : le taux de croissance de 2,5 % en 2016 (7,7 % en

⁴ L'OIF dans le rapport de son audit signala que « [l]a CENI offre un fichier stabilisé, ne pouvant faire, néanmoins, l'économie d'une révision du corps électoral au regard des normes et standards internationaux » (Organisation internationale de la Francophonie n. d.).

2015) ; le taux d'inflation fin décembre 2016 dépassant de plus de 2,7 points la cible annuelle de 4,2 % ; les réserves de change en diminution, limitées à 861 millions de dollars américains fin novembre, représentant seulement un peu plus de 3 semaines d'importation de biens et services ; le taux de change mi-décembre fixé à 1215 francs congolais par rapport au dollar américain (920 fin décembre 2015) ; une fiscalité étant « une hydre à 29 têtes traquant sans relâche les entreprises du secteur formel » (Fédération des entreprises congolaises 2017). L'incohérence de la politique gouvernementale est ainsi démontrée en ce domaine du fait que, d'un côté, le Premier ministre continuait à discourir sur la santé de l'économie congolaise, tandis que, d'un autre côté, ce même Gouvernement, reconnaissant l'importance de la crise, adoptait une batterie de 28 mesures destinées à servir de thérapie.

La sécurité continua à poser problème non seulement dans l'Est loin d'être pacifié, mais, aussi, dans d'autres régions. Il est exclu de pouvoir rapporter ici les violences qui affectent régulièrement ou sporadiquement les différents territoires nationaux⁵. Comme il fut d'ailleurs souvent observé, il est difficile d'évaluer le nombre de groupes armés actifs dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Jason K. Stearns et Christoph Vogel, dans une étude sur la cartographie de ces groupes dans les deux provinces, en ont répertorié au moins 70 (Stearns & Vogel 2015). Les milices considérées comme étant les plus présentes dans la région sont l'ADF (Forces démocratiques alliées) et les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda). Au Nord-Kivu, dans les territoires de Beni, Butembo et Lubero, les populations ont été victimes de massacres répétés qui indignèrent non seulement les populations locales, mais aussi de nombreuses voix à l'étranger au sein des organisations internationales et des pays partenaires. De plus, dans la région, les tensions intercommunautaires à l'origine de violences devinrent de plus en plus fréquentes. En Ituri, les FRPI (Forces de résistance patriotique de l'Ituri) qui ne s'étaient plus manifestées pendant un certain temps, ont repris les combats. Au Bas-Uele et Haut-Uele, la LRA (Armée de résistance du Seigneur) est également toujours présente. Des conflits inter-ethniques entre Lubakat et Twa continuent à se produire au Tanganyika où des groupes maï-maï sont également actifs. Il en sévit par ailleurs dans d'autres provinces (Conseil de sécurité Nations unies, 2016). Mais des violences d'une autre nature se sont produites dans les provinces des Kasaï, Kasaï-Central et Kasaï-Oriental ainsi qu'au Kongo-Central. Au Kasaï-Central, les affrontements qui commencèrent mi-août ont pour origine le pouvoir coutumier. Les conflits entre les milices organisées par le chef Kamwina Nsapu (tué le 15 août 2016) et les forces de l'ordre se soldèrent par un bilan très lourd, les périodes

⁵ Pour plus d'information à ce sujet, consulter les Éphémérides publiées hebdomadairement par Jean-Claude Willame sur internet.

d'accalmie relative succédant à des périodes d'engagements meurtriers. En outre, de façon générale, les conflits fonciers, communautaires et coutumiers sont légion.

Enfin, le découpage des 6 provinces, à démembrer pour installer les 21 provinces prévues, entamé mi-avril 2015, connut des difficultés logistiques, certaines des nouvelles provinces ne disposant d'aucune infrastructure permettant d'accueillir l'administration, les assemblées provinciales et leur bureau ainsi que le gouvernorat. Bien avant cette phase de la décentralisation, Évariste Mabi Mulumba et Clément Muya avaient déclaré, au sujet de « la grande faiblesse constatée dans le fonctionnement des provinces » : « Pour que la gestion budgétaire des provinces et la fiscalité de la décentralisation se réalisent de manière optimale, le renforcement de la qualité des structures de gestion en provinces et au sein des entités territoriales décentralisées est un préalable incontournable » (Bouvier & Omasombo Tshonda 2016 : 50). En effet, très tôt, plusieurs provinces issues du démembrement se plaignirent de l'insuffisance de leurs ressources financières. De plus, l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs posa un problème majeur nécessitant l'intervention de la Cour constitutionnelle et retardant l'organisation du scrutin. Des commissaires et commissaires spéciaux furent nommés en attendant l'organisation de ce scrutin. Finalement celui-ci eut lieu le 26 mars. Dans 14 provinces, le gouverneur était membre de la Majorité présidentielle et, dans 5 d'entre elles, il était indépendant (*ibid.* : 47-66). Cette élection fut critiquée par des formations de l'opposition et des analystes en raison de graves irrégularités. Christophe Rigaud, par exemple, souligna que l'opposition avait dénoncé « une manipulation des institutions par la Majorité présidentielle... pour exclure certains candidats et notamment d'anciens membres de la Majorité passés dans l'opposition » (Rigaud 2016).

L'année 2016 fut marquée par plusieurs manifestations politiques dont deux, en particulier, qui allaient marquer l'histoire de la RDC. En effet, elles furent déclenchées toutes deux à des dates emblématiques, la première le 19 septembre, jour auquel, constitutionnellement, la CENI aurait dû convoquer les électeurs, et la seconde, le 19 décembre, jour auquel le président de la République, toujours en application de la Constitution, aurait dû annoncer qu'il quittait le pouvoir. Elles se terminèrent toutes deux dans le sang. Le bilan de la première fut de plusieurs dizaines de morts, 126 blessés et 368 arrestations (Radio Okapi 23 septembre 2016). Celui de la manifestation des 19 et 20 décembre fut de 34 morts selon les données officielles et de 40 morts, 197 blessés et 460 arrestations d'après le BCNUDH (Centre d'actualités de l'ONU 23 décembre 2016).

Ce fut donc dans un climat fait de tensions, d'inquiétude, de frustrations que se déroulèrent les deux dialogues qui, comme signalé plus haut, allaient envahir l'espace politique congolais.

2. Le dialogue de la Cité de l'Union africaine

2.1. Edem Kodjo, « facilitateur »

La finalité du « dialogue » instauré par Kabila est notamment « l'organisation d'un processus électoral apaisé, complet, inclusif, crédible et conforme aux standards internationaux et sur toutes les questions connexes au processus électoral ». Dès la parution de l'ordonnance, des critiques furent formulées par l'opposition et certaines formations, dont le G7⁶ et la Dynamique de l'opposition qui refusèrent d'y participer. L'opposition ayant demandé que la direction du dialogue soit confiée à une autorité internationale, le Gouvernement s'adressa aux Nations unies, mais leur secrétaire général ne donna pas suite. Kinshasa se tourna alors vers l'Union africaine (UA) qui, pour répondre aux autorités congolaises, désigna Edem Kodjo. La MP et les membres de l'opposition pro-dialogue se déclarèrent satisfaits. Mais cette nomination fut désavouée par toute une série de formations. La Dynamique de l'opposition et le G7 firent paraître un long communiqué de presse. Ils soulignèrent, entre autres, que « le président Kabila et ses partisans ont mis en œuvre une stratégie planifiée de blocage du processus électoral : restriction des libertés fondamentales ; violation organisée des droits de l'homme ; répression de toute contestation même pacifique de leur politique de gestion du pays. Cela est bien la preuve d'une gouvernance totalitaire qui s'installe dans le pays. » Ils déplorèrent en outre que dans son communiqué de presse, la présidente de la Commission de l'UA n'ait pas fait mention de la Constitution. Ils conclurent que ce dialogue était sans objet (Dynamique de l'opposition & G7 18 janvier 2016). D'autres organisations, dont la Nouvelle Société congolaise (NSC), le Centre pour la gouvernance, le Front citoyen insistèrent également sur l'importance du respect de la Constitution.

Edem Kodjo arriva à Kinshasa le 19 février 2016. Pendant trois jours, il eut des contacts avec des autorités politiques, des membres de partis, de la société civile et de diverses institutions. Il fut reçu par le président Kabila. Il retourna ensuite à Addis-Abeba pour rendre compte de ces entretiens à la présidente de la Commission de l'UA, Madame Nkosazana Diamini Zuma⁷. Celle-ci le nomma, le 6 avril, en tant que facilitateur du dialogue. Le lendemain, il était à nouveau à Kinshasa. Quinze jours plus tard, il tint

⁶ Le G7 est un groupement de partis politiques ayant rompu avec la Majorité présidentielle (MP) : l'Avenir du Congo (ACO), l'Alliance pour le renouveau du Congo (ARC), l'Alliance des démocrates pour le progrès (ADP/MSDD), le Mouvement social pour le renouveau (MSR), le Parti démocrate-chrétien (PDC), l'Union des nationalistes et fédéralistes du Congo (UNAFEC), l'Union nationale des démocrates fédéralistes (UNADEF).

⁷ Nkosazana Diamini Zuma est l'ex-épouse du président de la République d'Afrique du Sud qui entretient d'étroites relations avec le président Kabila.

une conférence de presse au cours de laquelle il affirma : « Je ne viens pas dans un pays que je respecte avec l'idée de violer sa Constitution. Je ne peux pas le faire, c'est contraire à ma nature [...]. Nous ne pouvons pas travailler en dehors de la Constitution ». Il annonça que le Comité préparatoire du dialogue serait mis en place en fin de semaine et que le dialogue lui-même durerait deux semaines, mais qu'« un petit débordement pourrait être accepté » (Kodjo 11 avril 2016). Il ajouta, à propos de l'Union pour la démocratie et le progrès social, que « [l]a grande première étape était de savoir si l'UDPS marchait avec nous, aujourd'hui, c'est le cas [...]. Son président [Tshisekedi] est pressé de voir que les choses se mettent en place (*ibid.*). Prévisions qui se révélèrent l'une et l'autre erronées : le dialogue s'ouvrit le 23 août, il se termina le 18 octobre et l'UDPS n'y participa pas !

Lors de cette même conférence de presse, Edem Kodjo précisa la composition du Comité préparatoire : 12 délégués pour la Majorité présidentielle (MP), 12 pour l'opposition et 6 pour la société civile. Mais des difficultés surgirent : l'UDPS réclama que la totalité des délégués de l'opposition lui soit attribuée et la société civile estima que sa délégation devait compter 24 membres (Radio Okapi 11 et 18 avril 2016).

Dès ce moment, plusieurs organisations déclarèrent qu'elles ne participeraient pas au dialogue. La Dynamique de l'opposition estima que les garanties de voir respecter la Constitution et la résolution 2277 du Conseil de sécurité⁸ ne lui paraissaient pas suffisantes. La Coalition de 33 organisations

⁸ La résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations unies est libellée entre autres comme suit : « Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région : réaffirme qu'il demeure indispensable que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et tous les États signataires s'acquittent des engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord [...] Situation politique : Demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à ses partenaires nationaux, notamment la Commission électorale nationale indépendante de veiller à la transparence et la crédibilité du processus électoral [...] et notamment de faire une priorité des conditions nécessaires à la tenue des élections présidentielle et législatives prévues en novembre 2016, conformément à la Constitution. Exhorte le Gouvernement et toutes les autres parties concernées à créer les conditions nécessaires pour que le processus électoral soit libre, juste, crédible, ouvert, transparent, pacifique et conforme à la Constitution [...] Invite la Commission électorale nationale indépendante à publier un calendrier complet révisé de la totalité du cycle électoral [...] Souligne l'importance d'un dialogue véritable [...] Droits de l'homme : Demande instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'amener à répondre de leurs actes les auteurs des violations du droit international humanitaire ou de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits [...] Groupes armés : Condamne fermement tous les groupes armés opérant dans la région [...] Exige que les FDLR, les ADF, la LRA et tous les autres groupes armés mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence et autres activités déstabilisatrices, notamment l'exploitation des ressources naturelles et que leurs membres soient immédiatement et définitivement démobilisés, déposent les armes et libèrent les

de promotion et de défense des droits de l'homme pour le respect de la Constitution (CRC) déclara la même chose en ce qui concerne la résolution 2277. Le G7 refusa de participer à un « dialogue *made in* Kingakati ». Quant à l'UDPS, qui mit longtemps à se décider, elle annonça dans un communiqué du 14 avril qu'elle « pourrait prendre part (à) un dialogue politique qui répond aux exigences ci-après (...) » ; une série de conditions pour sa participation suivaient dont l'inclusivité, le respect de la Constitution en particulier les délais qu'elle prescrit pour les élections présidentielles et législatives (UDPS 14 avril 2016).

2.2. La difficile installation du Comité préparatoire

Les négociations pour constituer le Comité préparatoire furent difficiles. Pour la première fois, Edem Kodjo fut confronté à des problèmes que toute négociation pour des participations ou des postes à pourvoir allaient entraîner.

En ce qui concerne le Comité préparatoire, seule la MP fut satisfaite. La délégation de la société civile passa finalement de 6 à 10 membres. Quant à l'Opposition, elle était divisée au sujet de sa participation, de telle sorte que l'UDPS apparut comme la seule formation acceptant de négocier avec Edem Kodjo, qui se rendit deux fois à Bruxelles pour s'entretenir avec Tshisekedi. Le facilitateur décida dans ces conditions de constituer un groupe de travail destiné à remplir les tâches du Comité préparatoire en attendant sa mise en place. Étienne Tshisekedi répondit à Edem Kodjo, le 23 mai, l'informant de ce que l'UDPS n'avait pas été suffisamment informée sur les préalables qu'elle posait quant à sa participation au dialogue.

Mais un événement ne touchant pas directement au dialogue allait, en changeant la donne sur la scène politique congolaise, interférer sur lui. En effet, se tint les 8 et 9 juin à Genval⁹ une conférence entre une série de partis et mouvements politiques de l'opposition partageant le même objectif : arrêter ensemble les stratégies destinées à mettre fin à la crise affectant la RDC et épargner au pays un chaos généralisé. Le processus électoral et la mise en œuvre de la résolution 2277 du Conseil de sécurité figuraient parmi les points qui furent examinés par la conférence. Les participants exprimèrent leurs « préoccupations quant au blocage intentionnel du processus [...] en violation de la Constitution et, ainsi, [en créant] les conditions de la restauration de la dictature ». Ils renouvelèrent « leur adhésion à la lettre et

enfants qui se trouvent dans leurs rangs, et rappelle à cet égard sa résolution 2198 (2015), dans laquelle il a reconduit le régime de sanctions établi dans sa résolution 1807 (2008) [...] Mandat de la MONUSCO : Décide de proroger jusqu'au 31 mars 2017 le mandat de la MONUSCO [...] » (Nations unies 30 mars 2016).

⁹ Genval est une localité de la Région wallonne située à environ 25 km de Bruxelles.

l'esprit de la résolution [2277] ». La coalition des Mouvements signataires prit le nom de « Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement » souvent évoqué sous le terme « Rassemblement ». Il fut créé en son sein un Conseil des sages présidé par Étienne Tshisekedi. Les participants signèrent, en outre, un « Acte d'engagement » dans lequel ils déclarent notamment « leur attachement indéfectible » à la Constitution, leur rejet de « toute idée ou projet de référendum pour élaborer une nouvelle Constitution, un « non au dialogue » convoqué par Kabila, un « non au dédoublement des partis politiques » (Forces politiques et sociales acquises au changement de la République démocratique du Congo 10 juin 2016).

La création du Rassemblement ne fut pas appréciée par la MP qui parla d'une tentative de coup d'État. Le président de l'Assemblée nationale accusa la plupart des opposants de chercher à instaurer une période de transition avec un président et une Constitution. Dans la presse, il fut question de « collabos » à Genval contre la démocratie ou, encore, de « complot des opposants ». Mais il y eut aussi d'autres sons de cloche. Ainsi, Didier Reynders, Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des institutions culturelles fédérales belges, reçut les membres de la conférence et déclara que la Belgique saluait le travail de rassemblement effectué pour parvenir à des positions communes de l'opposition (Ministère belge des Affaires étrangères 10 juin 2016). Désormais, le Rassemblement fut la principale partie au sein de l'opposition défendant un strict respect de la Constitution et s'opposant au maintien au pouvoir du président Kabila au-delà de la fin de son deuxième mandat.

Cependant, une autre décision fut adoptée dans le but de légitimer et seconder Edem Kodjo dans ses activités au dialogue. Un Groupe international de soutien à la facilitation fut créé, composé de membres des Nations unies, de l'Union africaine (UA), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). La séance inaugurale eut lieu à Addis-Abeba le 4 juillet. Six jours plus tard, une délégation du groupe se rendit à Bruxelles pour rencontrer des membres de l'opposition, dont Étienne Tshisekedi. Le 23 juillet, une deuxième réunion du Groupe de soutien se tint à Kinshasa. Dans le communiqué de presse relatant les principaux thèmes abordés, il est rapporté que les participants ont « approuvé l'idée du lancement du processus de dialogue avec la phase de vérification des mandats des délégués au Comité préparatoire, à compter du 26 juillet, et le début des travaux de ce Comité, à partir du 30 juillet 2016 » (Groupe de soutien à la facilitation du dialogue politique national en RDC 23 juillet 2016).

Cette décision suscita l'ire de Tshisekedi qui considéra comme une « provocation [...] la précipitation avec laquelle Monsieur Kodjo a lancé

unilatéralement l'invitation pour les travaux préparatoires au dialogue [...]. C'est ainsi que le Rassemblement annonce qu'il ne se sent pas concerné par ce communiqué, par conséquent récuse Monsieur Edem Kodjo [...] » (Rassemblement... 24 juillet 2016). Mais la MP contesta au Rassemblement le pouvoir de récuser Edem Kodjo désigné par l'Union africaine (Radio Okapi 25 juillet 2016).

Le 29 juillet, le facilitateur et le Groupe de soutien annoncèrent « [l]e report de l'ouverture des travaux du Comité préparatoire initialement prévus le 30 juillet ». Le but était de permettre aux acteurs potentiels de rejoindre le dialogue (Groupe de soutien... 29 juillet 2016).

Le Groupe de soutien organisa à Kinshasa du 2 au 5 août des consultations avec les acteurs congolais toutes sensibilités confondues. Après une troisième réunion (4-5 août), il fit paraître un communiqué dans lequel il renouvelait sa confiance au facilitateur et réaffirmait l'importance « du lancement effectif et rapide du dialogue, et ce, conformément à la Constitution [...] et à la résolution 2277 du Conseil de sécurité [...] » (Groupe de soutien... 5 août 2016).

Très heureux de ces encouragements, Edem Kodjo annonça donc qu'il n'avait pas l'intention de démissionner.

2.3. Le Comité préparatoire à pied d'œuvre

Le 23 août eut finalement lieu l'installation du Comité préparatoire. Pour rappel, lors de son entrée en fonction en tant que facilitateur Edem Kodjo l'avait annoncée pour le 8 avril ! Cette nouvelle fut bien accueillie par les Nations unies, l'Union européenne et l'ambassade des États-Unis à Kinshasa. Quelques mesures de décrispation furent adoptées. Les travaux effectifs commencèrent le 25 août. La liste des participants fut rendue publique à ce moment. La composition du Comité était la suivante : 5 membres du Parlement, 10 de la MP, 5 de l'Opposition parlementaire, 10 de la société civile, 12 de l'Opposition, 4 autres. *La Prospérité* qui publia cette liste estima qu'elle posait « à la fois un problème de représentativité et de représentation » (*La Prospérité* 26 août 2016). Le Comité préparatoire fit le point sur les thèmes à discuter au cours du dialogue : ceux pour lesquels l'accord s'était fait et ceux pour lesquels aucun consensus n'avait pu être dégagé. Il détermina également la répartition des délégués participants au dialogue : 68 pour la MP, 68 pour l'Opposition, 35 pour la société civile et 25 pour des personnalités laissées à la disposition du facilitateur (*ibid.*). Enfin la feuille de route qu'il élaborait prévoyait, entre autres, au titre des principes conducteurs le respect de la Constitution et la mise en œuvre de la résolution 2277 du Conseil de sécurité ; au titre de l'agenda du dialogue, les différentes phases du processus électoral ; au titre du financement la création d'un « fonds pour le dialogue » alimenté par l'État congolais. Enfin

un chronogramme pour chacune des étapes du dialogue fut précisé (Kodjo 27 août 2016).

La MP estima qu'elle sortait gagnante de cette première étape du dialogue, Léonard She Okitundu Lundula faisant observer que le président de la République avait rempli toutes les conditions demandées par les partenaires internationaux et l'opposition congolaise (Radio Okapi 28 août 2016). Mais du côté de l'opposition, au contraire, plusieurs voix s'élevèrent pour critiquer ces dispositions. Le Rassemblement insista sur le manque d'inclusivité du dialogue et demanda au peuple congolais de « rejeter toutes les conclusions de ce pseudo dialogue [...]. De se mobiliser et de participer activement aux actions de résistance pacifiques décrétées par le Rassemblement à partir du 1^{er} septembre 2016. » Il rappela que « Monsieur Kabila [...] doit libérer la présidence de la République le 19 décembre 2016 » (Rassemblement... 29 août 2016). La Coalition de 33 organisations de promotion et de défense des droits de l'homme pour le respect de la Constitution dénonça la représentativité douteuse de la société civile et insista pour que les 106 détenus soient libérés. Elle déplora la mise à l'écart du Groupe international de soutien (Coalition de 33 organisations... 29 août 2016). La diaspora déclara qu'elle ne participerait pas au dialogue dans le format actuel non inclusif (*La Tempête* 1^{er} septembre 2016). Filimbi fit de même, étant donné, selon lui, que le dialogue aboutira « au maintien de l'actuel président au-delà du délai constitutionnel ainsi qu'à la mise en place d'un gouvernement de transition en violation de la Constitution » (Filimbi 30 août 2016). L'histoire lui donna raison !

2.4. Le dialogue formellement sur ses rails

Edem Kodjo ouvrit solennellement les travaux du dialogue, le 1^{er} septembre 2016, dans la salle de réunion de la Cité de l'UA (située dans le site militaire du camp Tshatshi), comme prévu par le Comité préparatoire. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut surtout un plaidoyer retraçant son parcours en tant que facilitateur. Vital Kamerhe, nommé co-modérateur et chef de la délégation de l'opposition, encouragea « le pouvoir à aller jusqu'au bout dans la libération des prisonniers politiques et d'opinion ». Il affirma qu'« un troisième mandat nous ne l'accepterons pas » et précisa qu'ils étaient là pour donner au peuple congolais « de la manière la plus claire la date de l'élection présidentielle (et) de la passation des pouvoirs ». À sa demande, les travaux furent suspendus pendant deux jours (Kamerhe 2016). Le nonce apostolique, M^{gr} Luis Mariano Montemayor, estima que « les mesures de décrispation [...] sont insuffisantes [...]. Et sans les principaux partis d'opposition, le dialogue [...] risque bel et bien de manquer de représentativité et de crédibilité » (RFI 1^{er} septembre 2016). Le journal *Le Phare* écrivit que « la décrispation tant souhaitée reste un vœu pieux »

(*Le Phare* 1^{er} septembre 2016) et *Le Potentiel* que « dans tous les cas, tout le monde est d'avis que sans Tshisekedi et le Rassemblement le dialogue du duo Kodjo-MP ne vaut pas “un penny” » (*Le Potentiel* 2 septembre 2016).

Les travaux reprirent donc le 5 septembre à huis clos. Vu les pressions, le nombre de participants avait été augmenté : 93 pour la MP, 93 pour l'opposition, 64 pour la société civile et seulement 30 pour les personnalités. Selon *Jeune Afrique*, le *per diem* s'élevait à 283 dollars par jour (*Jeune Afrique* 23 septembre 2016). La plupart des opposants maintinrent leur position, dont l'UDPS, le G7, la Dynamique de l'opposition, le MLC (Mouvement de libération du Congo), le Conade (Conservateurs de la Nature et Démocrates), la Lucha.

Le lendemain, le président de la CENI, Corneille Nangaa, vint présenter l'état des lieux du processus électoral et exposer les trois éventualités envisageables pour organiser les futurs scrutins : utiliser soit le scrutin existant partiellement corrigé, soit un fichier partiellement réaménagé, ou encore un fichier complètement réaménagé. L'opposition opta en faveur de la première formule, la MP pour la troisième. Deux jours plus tard, ce fut l'organisation possible des scrutins que Nangaa vint proposer : premièrement les élections législatives provinciales, ensuite les élections présidentielles et législatives nationales ou encore les trois scrutins simultanément (Radio Okapi 12 septembre 2016). Cette question fut à l'origine de la première pomme de discorde entre la MP, qui choisit la première formule, et l'opposition, la seconde. Ceci eut pour résultat que l'opposition suspendit sa participation au dialogue. Les travaux reprirent le 15 septembre, un accord ayant été trouvé : l'option en faveur de la refonte totale du fichier électoral¹⁰ fut adoptée et le premier scrutin à organiser serait la présidentielle couplée avec les législatives nationales et provinciales et, éventuellement, les élections locales si les moyens techniques et financiers le permettaient (Kodjo 16 septembre 2016). À remarquer qu'une quatrième option ne fut pas évoquée, ni par la CENI ni par l'opposition, celle d'utiliser le fichier déjà partiellement corrigé et de poursuivre son réaménagement, ce qui eut permis de gagner beaucoup de temps !

2.5. Les difficultés du dialogue s'amoncellent

L'adhésion portant sur la séquence des différents scrutins étant acquise, elle entraîna un nouveau désaccord relatif à la date de la convocation des électeurs pour le scrutin présidentiel : 28 octobre 2018 pour la MP, fin 2017 pour l'opposition. Ces divergences menant à une impasse, la CENI déposa, le 17 septembre, auprès de la Cour constitutionnelle une demande visant

¹⁰ Cette option signifiait, en fait, l'établissement d'un nouveau fichier, et le laps de temps pour l'élaborer, le dépassement des délais constitutionnels et le rejet de l'alternance.

à pouvoir reporter la date de l'élection présidentielle. La Cour rendit son arrêt le 17 octobre : « L'autorise [la CENI] [...] à élaborer un nouveau calendrier électoral aménagé dans un délai objectif et raisonnable exigé par les opérations techniques de refonte du fichier électoral afin de s'assurer de la régularité des scrutins prévus » (Cour constitutionnelle 17 octobre 2016). Cet arrêt fut accueilli par une salve de critiques émanant non seulement des organisations de l'opposition, mais aussi de juristes, étant donné notamment que la Cour adopta ledit arrêt alors que le quota légal des magistrats présents n'était pas atteint.

Les travaux devaient reprendre le 19 septembre, mais les émeutes éclatèrent ce jour-là et se prolongèrent à Kinshasa jusqu'au lendemain, de sorte que la plénière du Dialogue décida de reporter au 23 septembre la reprise des négociations.

Plusieurs membres suspendirent, dès lors, leur participation au dialogue. Ce fut le cas de Jonas Tshiombela, coordinateur de la Nouvelle Société civile congolaise (SNCC), étant donné l'incendie du siège de l'organisation durant les émeutes, et d'Albert Moleka, vu le non-respect de certaines mesures d'apaisement. Treize ONG appartenant à la société civile, dans une déclaration commune, firent de même, se disant indignées de la répression brutale et disproportionnée des manifestations. Enfin, la CENCO (Conférence épiscopale nationale du Congo) suspendit elle aussi sa participation pour faire le deuil des victimes du soulèvement et chercher à obtenir un consensus plus vaste. Elle lia sa reprise de participation aux conditions suivantes : qu'il soit clairement établi que Kabila ne poserait pas sa candidature à la prochaine élection présidentielle ; que l'on soit fixé sur les dates des élections ; que l'on soit tenu informé de la définition du plan de décaissement des fonds ; que soit mentionnée la composition du comité de mise en œuvre de l'Accord (Congo Forum 20 septembre 2016 ; Radio Okapi 10 septembre 2016 ; *La Tempête* 26 septembre 2016).

Par ailleurs, des différends naquirent au sein de l'opposition, le député Steve Mbikayi accusant Vital Kamerhe « de partialité, d'autoritarisme [...] et signalant que tout accord n'ayant pas fait l'objet d'un consensus au sein de sa composante ne l'engagerait pas » (*La Prospérité* 6 octobre 2016).

De son côté, le Rassemblement organisa un second conclave destiné à définir des positions communes sur les questions soulevées par le processus électoral et, de façon générale, sur la crise politique montée de toute pièce par le président de la République. Avant d'aborder l'ordre du jour, le conclave dressa le bilan du pouvoir de Kabila en des termes très sévères. Le mode de répression des émeutes des 19 et 20 septembre et ses répercussions furent ensuite abordés. L'ordre du jour porta sur six points : « la conséquence de la non-convocation du scrutin pour l'élection présidentielle ; la fin du second et dernier mandat du président Joseph Kabila le 19 décembre 2016 ; l'exercice du pouvoir après le 19 octobre 2016 ; le dialogue politique inclusif ;

le processus électoral ; les garanties de bonne fin. » Parmi les développements de ces divers points, la démission de la CENI fut demandée, ainsi que sa restructuration et celle de la Cour constitutionnelle et du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il fut acté qu'à la date du 19 décembre, Kabila ne pourrait plus engager la RDC à l'intérieur et à l'extérieur et que serait acquise la cessation de toutes les institutions dont les mandats étaient à terme. Il fut signalé qu'une évaluation minutieuse de l'opération d'enrôlement serait faite. La séquence des scrutins fut également précisée. Étant donné le vide juridique qui caractérisera l'après 19 décembre 2016, un régime spécial devrait assurer la gestion du pays. Un dialogue serait organisé en application de la résolution 2277 du Conseil de sécurité. Enfin 10 actions seraient à mener en matière de décentralisation. Il était envisagé la tenue d'un dialogue « véritable, crédible et réellement inclusif » (Rassemblement... 4 octobre 2016).

La MP fit une critique acerbe des prises de position du Rassemblement. Selon elle, « [i]l ne s'agit que de la formulation du projet séditieux du Rassemblement de confisquer le pouvoir d'État à la faveur du chaos et de la violence de la rue [...] c'est-à-dire, en violation de la Constitution et par le sang des innocents abusés par leurs propos » (Majorité présidentielle 2016 (n.d.)).

2.6. L'Accord est signé

Ce fut dans ce contexte que le président Kabila organisa une réunion à Kingakati, le 9 octobre, à laquelle furent conviés le bureau politique de la MP, des parlementaires, des leaders de partis politiques, des délégués au dialogue. Il leur fut demandé par Kabila de trouver un accord mettant fin au dialogue dans les 24 heures. Il y fut aussi question de la création d'une cellule de coordination électorale au sein de la MP (*Le Potentiel Online* 2016 [n.d.]). Visiblement, Kabila fut entendu. Le 17 octobre, un projet d'accord élaboré par un groupe restreint fut soumis à l'assemblée plénière et adopté par acclamation.

Les points principaux de l'accord sont les suivants : i) fichier électoral : sera constitué au 31 juillet 2017 ; ii) ordre électoral prévu : élections présidentielles, législatives nationales et provinciales en une seule séquence, élections locales, municipales et urbaines concomitamment si les moyens techniques et financiers le permettent ; iii) calendrier électoral : convocation des scrutins à partir de la promulgation de la loi sur la répartition des sièges, au 30 octobre 2017 et, une fois cette étape franchie, organisation par la CENI des trois premiers scrutins prévus dans un délai de 6 mois et si les élections locales, municipales et urbaines n'ont pas été organisées concomitamment avec les trois premières, elles les seront 6 mois après. Suit une série de mesures concernant le processus électoral. « L'équité et la transparence : notamment accès de tous les courants de pensée aux

médias publics, engagement des partis politiques et autres acteurs sociaux d'envoyer dans tous les bureaux de vote des témoins et observateurs formés [...]. La sécurité : l'obligation pour le Gouvernement, la CENI, les partis politiques, l'autorité coutumière, les confessions religieuses, la MONUSCO, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) et la société civile, de demeurer apolitique, de garantir la liberté d'expression, de promouvoir l'éducation à la paix et à la non-violence [...] Mesures prévues en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la sécurité des citoyens dans le pays. Le budget et le financement : recommandations au Gouvernement de mobiliser les fonds et de respecter scrupuleusement le Plan de décaissement prévu, recommandations au Parlement d'exercer trimestriellement le contrôle sur l'utilisation des ressources budgétaires mises à disposition de la CENI. Sont encore prévus : l'élaboration d'un code de conduite, la formation d'un gouvernement dans les 21 jours suivant la signature de l'accord, des mesures en matière de décripation, l'instauration d'un comité de suivi de mise en œuvre des recommandations du dialogue (CSD) et la possibilité à d'autres partis et regroupements d'adhérer à l'accord en s'engageant à en respecter toutes ses dispositions » (7sur7.cd 18 octobre 2016).

Le 24 octobre, Edem Kodjo et une délégation des participants au dialogue présentèrent officiellement l'accord au président Kabila. Celui-ci qualifia l'accord d'historique et demanda à tous les Congolais de s'y rallier. Dans le même temps, il chargea la CENCO d'une mission de bons offices auprès des parties en présence afin d'obtenir un consensus plus large (Discours du président Kabila sur l'état de la Nation 15 novembre 2016).

Le porte-parole de la MP, André Alain Atundu Liongo, déclara : « La fin du dialogue est une victoire des patriotes sur des prédictions de certains compatriotes prêts à vendre notre souveraineté pour leur projet égoïste » (Atundu Liongo 24 octobre 2016). Les confessions religieuses¹¹, dans une déclaration du 29 octobre, félicitèrent « le sens du dépassement de soi des participants ainsi que la qualité de la médiation du facilitateur, tout en regrettant que certains acteurs n'aient pas pris part à ces assises ». Ils firent ensuite des recommandations aux acteurs ayant et n'ayant pas participé au dialogue, aux autorités publiques et aux instances internationales (Africa News 31 octobre 2016).

¹¹ L'Église du Christ au Congo, la Communauté islamique, l'Église kimbanguiste, l'Armée du salut, l'Église du réveil du Congo, l'Église orthodoxe, l'Union des églises indépendantes du Congo.

2.7. Un accord très critiqué par les non-signataires

L'opposition qui n'avait pas participé au dialogue rejeta l'accord. Le Rassemblement dénonça « l'intensification des actes de provocation par le régime de Kabila, d'intimidation, de restriction de l'espace politique, des atteintes graves aux droits de l'homme et aux libertés publiques ». Il formula un certain nombre d'exigences en matière de sécurité et de décriminalisation. À propos de l'accord du 18 octobre, il appela le peuple congolais « à ne pas reconnaître le gouvernement qui en sera issu » et invita « la Communauté internationale à ne pas cautionner l'accord du camp Tshatshi ». Il souligna « à l'intention des participants au sommet de Luanda le 27 octobre que le sang qui a coulé les 19 et 20 septembre derniers est celui des Congolais qui sont sortis par millions pour défendre la Constitution [...] » (Rassemblement... 20 octobre 2016). Il démentit des informations inexactes selon lesquelles il aurait adhéré à l'accord du 18 octobre et insista sur le fait que « le Conseil des sages dénonce et condamne vigoureusement le comportement de ces individus infiltrés par le pouvoir pour décrédibiliser le Rassemblement et faire échec au combat du peuple pour le respect de la Constitution et l'alternance démocratique » (Rassemblement... 25 octobre 2016).

L'UDPS, par la voix de son secrétaire général, Jean-Marc Kabund-Kabund, estima que « [i]l n'y a rien de consistant dans le contenu de l'accord [...] sauf l'octroi d'une année et demie ou de deux années à M. Kabila après son mandat. Il y a une crise dans ce pays, nous devons résoudre cette crise, et nous avons estimé que c'est à travers un véritable dialogue que nous devrions arriver réellement à résoudre cette crise » (Radio Okapi 18 octobre 2016).

Le G7 déclara, le 18 octobre, que le dialogue « [était] loin d'apporter la moindre solution fiable à la crise politique artificielle créée par la Majorité au pouvoir [...] et qui avait manqué au principe d'inclusivité ». Il considéra que « le renvoi des élections présidentielles et législatives en 2018 [était] un mépris et une provocation à l'endroit du peuple congolais ». Il mit en cause les appréciations de la CENI quant à la date des élections et désapprouva le comportement des magistrats qui adoptèrent l'arrêt permettant à la CENI de ne pas convoquer les électeurs à la date prévue par la Constitution. Il salua les conclusions du Conseil des ministres européens des Affaires étrangères du 17 octobre qui répondaient aux aspirations du peuple congolais et appelait à leur mise en œuvre. Il fit, en outre, remarquer que le « G7 demeur[ait] déterminé et disponible à s'impliquer activement dans un dialogue inclusif, transparent et impartial qui conduisit à l'organisation des élections présidentielles et législatives dans les délais les plus courts » (G7 18 octobre 2016).

Le lendemain, qui pour rappel avait été déclaré « jour de ville morte », le G7 publia un communiqué rappelant ses objectifs. Il mit l'accent sur le fait que « le peuple congolais a répondu massivement à l'appel du Rassemblement,

et montré par cela son sens des de responsabilités [...] sa maturité et sa détermination à s'approprier son avenir » (G7 19 octobre 2016).

Lors d'une interview exclusive à Actualité.cd, Olivier Kamitatu s'exprima notamment ainsi : « Je dirai à Kabila de ne pas être amnésique, de ne pas oublier que c'est le peuple congolais qui l'a élu pour deux mandats [...]. On attend de vous, Monsieur le Président de la République une déclaration solennelle au terme de laquelle vous ne briguez pas un troisième mandat, que vous respecterez cette Constitution [...]. Le peuple congolais attend de vous une déclaration forte par laquelle vous allez baisser la tension, sauver des vies, offrir une perspective à la RDC [...] » (Actualité.cd 21 octobre 2016).

La CENCO se réunit les 19 et 20 octobre 2016 en présence du cardinal Laurent Monsengwo. Dans le message qu'elle publia, elle fit, entre autres, remarquer que, depuis 2012, elle « n'a cessé d'exhorter les acteurs congolais au dialogue comme voie royale de sortie de crise. La tenue du dialogue de la Cité de l'Union africaine (UA) [...] s'est inscrite dans cette dynamique [...]. Nous prenons acte des résolutions issues de ces assises. Malgré la tenue de ce dialogue nous sommes peinés de constater [...] que les acteurs politiques ne réussissent pas encore à se mettre d'accord pour trouver des solutions pacifiques consensuelles à la crise [...] » Après avoir évoqué quelques points de convergence et fait le bilan des divergences, la CENCO tint à attirer l'attention sur les points suivants : 1) « mettre en œuvre tous les moyens afin de réduire la période transitoire pour qu'elle ne dépasse pas l'année 2017 » ; 2) formuler en termes précis, contraignants « les attributions du Parlement, du Gouvernement et de la CENI dans le processus électoral » ; 3) fixer comme priorité au Gouvernement, outre ses charges régaliennes, la priorité suivante : « organiser les élections, garantir le respect des libertés fondamentales [...] rétablir l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national et améliorer la vie sociale de la population » ; 4) mentionner de façon impérieuse « que l'actuel président de la République ne se présentera pas pour un troisième mandat [...] » ; 5) renforcer le Comité de suivi « par une présence active des Nations unies ». La CENCO se pencha ensuite sur la situation sécuritaire qu'elle qualifia d'inacceptable (CENCO 20 octobre 2016).

La Lucha, elle aussi, récusait l'accord, dénonça « ce *hold-up* constitutionnel » et mit en garde « ses auteurs et leurs complices [...] [qui] devront assumer l'entière responsabilité du chaos qu'ils cherchent à tout prix à créer ». Elle prit ses distances vis-à-vis d'Edem Kodjo et des juges de la Cour constitutionnelle et accusa la classe politique et la communauté internationale en ces termes : « La Lucha reste convaincue que malgré la mauvaise foi, l'égoïsme des politiciens et la léthargie de la communauté internationale, une issue à l'impasse politique est possible, tout en préservant l'ordre constitutionnel » (Lucha 19 octobre 2016).

Le 26 octobre, la Lucha, Filimbi et le Front citoyen 2016 organisèrent, à Bunia, un *sit-in* devant les locaux du quartier général de la MONUSCO afin d'interpeler les Nations unies pour qu'elles rejettent l'accord du 18 octobre (Radio Okapi, 31 octobre 2016).

La Coalition de 33 organisations de promotion et de défense des droits de l'homme pour le respect de la Constitution dénonça, comme les organisations précédentes, l'accord du 18 octobre, affirmant que celui-ci est « une prime à la trahison et porte atteinte à la souveraineté du peuple », et elle ajouta que « la Cour constitutionnelle a gravement violé les lois de la RDC ». Elle critiqua point par point l'accord et recommanda « une concertation réellement inclusive des parties prenantes [...] avant la fin du mandat du président de la République en exercice afin de trouver un consensus sur un calendrier crédible et organiser les élections principalement présidentielles conformément à la résolution 2277 du Conseil de sécurité » (Coalition de 33 organisations... 20 octobre 2016).

Un groupe de plus de 169 organisations de la société civile ainsi que les mouvements citoyens appelèrent à deux jours de *sit-in* devant le siège de l'Union africaine à Kinshasa et devant les assemblées provinciales dans l'ensemble du pays pour protester contre le coup d'État constitutionnel opéré via l'accord du 18 octobre reportant les élections présidentielles et législatives au mois d'avril 2018 (Congo Synthèse 23 octobre 2016).

2.8. Les réactions des institutions internationales et des États partenaires

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, dans un communiqué de presse, prit « note de la conclusion du dialogue en République démocratique du Congo ». Entre autres, il espéra que « la mise en œuvre de l'accord contribuerait à un climat plus propice au respect des libertés et droits fondamentaux essentiels au débat politique et à des élections crédibles ». Il insista sur de nouvelles mesures de décrispation à adopter et appela les groupes politiques n'ayant pas participé au dialogue à « s'employer à résoudre leurs différends de manière pacifique » (Ban Ki-Moon 19 octobre 2016).

L'Union européenne rendit publiques les conclusions de sa réunion du 17 octobre portant sur la RDC. Elles portaient notamment sur les actes d'une « extrême violence » des 19 et 20 septembre 2016. Elles mettaient en avant les faits suivants :

« La crise politique de la RDC ne peut être résolue qu'à travers un engagement public et explicite de tous les acteurs de respecter la Constitution actuelle, en particulier en ce qui concerne la limitation des mandats présidentiels ainsi que par un dialogue politique substantiel, inclusif, impartial et transparent [...]. Si l'actuel mandat présidentiel vient à son terme sans qu'il y ait eu un

accord préalable sur le calendrier électoral, l'UE devra considérer l'impact d'une telle situation sur ses relations avec le Gouvernement de la RDC. »

Elles comportaient une série de mesures à prendre pour qu'il soit possible « de préparer une transition paisible et démocratique ». Elles exhortaient « tous les acteurs, tant du côté des autorités que du côté de l'opposition, à rejeter l'usage de la force » et elles recommandèrent l'organisation d'une « enquête indépendante ». Elles réitéraient les « fortes préoccupations face à la situation dans l'Est du pays et en particulier à Beni ». Le texte signalait que l'« UE utiliserait tous les moyens à sa disposition, y compris le recours à des mesures restrictives individuelles contre ceux qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme, incitent à la violence ou qui feraient obstacle à la sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants ». Elles renouvelaient une nouvelle fois la demande « au Gouvernement d'initier dans les plus brefs délais un dialogue politique au plus haut niveau, conformément à l'article 8 de l'accord de Cotonou (Conseil de l'Union européenne 17 octobre 2016).

Les États-Unis, via un communiqué publié par leur ambassade à Kinshasa, affirmèrent que les violences des 19 et 20 septembre à Kinshasa « ont souligné le besoin d'un accord élargi inclusif sur une date pour les élections présidentielles [...] après la fin du second mandat du président Kabila le 19 décembre ». À propos de l'accord du 18 octobre, il y est mentionné que « beaucoup de travail reste à faire pour parvenir à un accord largement consensuel sur la voie à suivre ». Ils insistèrent sur la nécessité d'un « dialogue inclusif » et exhortèrent le président Kabila à déclarer « clairement qu'il ne briguera pas un troisième mandat » (Ambassade des États-Unis 19 octobre 2016).

En Belgique, Didier Reynders invité par RTL le 30 octobre estima que « ce dialogue qui n'a réuni qu'une partie de l'opposition ne sert à rien. Il faut un nouveau dialogue auquel Tshisekedi et l'ancien gouverneur du Katanga doivent prendre part. Bien sûr que la RDC est indépendante [...]. Donc il s'agit avant tout d'un débat entre les Congolais. Mais cela ne pourrait se régler qu'avec une pression de l'Union africaine et de la Communauté internationale. Voilà pourquoi nous restons fermes » (*La Tempête* 1^{er} novembre 2016).

La France, via son ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, fit remarquer que : « [r] envoyer l'élection [présidentielle] à 2018 ne règle pas le problème. Il n'y a qu'une façon de sortir de la crise : que le président annonce qu'il ne se présente pas et qu'une date soit fixée pour l'élection [...] Il y a un risque majeur d'affrontements et de manifestations violentes et de répression » (*Le Figaro* 18 octobre 2016). Lors d'un échange avec RFI et RTL, il affirma : « Nous mettons en garde que si rien n'est fait, alors

la Communauté internationale devra prendre ses responsabilités. Nous espérons que la raison l'emportera » (RFI et RTL 18 octobre 2016).

Il résulte de ce bref tour d'horizon que seuls le président, son entourage, ses partisans et, bien entendu, les signataires de l'accord, en ce compris l'opposition, se déclarèrent satisfaits de l'accord du 18 octobre. L'opposition n'ayant pas participé au dialogue s'y opposa avec fermeté. Et à l'étranger, il fut considéré comme insuffisant pour résoudre la crise politique. En fait, le dialogue de la Cité de l'Union africaine fut un instrument efficace de mise en œuvre de la stratégie du glissement.

2.9. La mise en œuvre de l'accord du 18 octobre

Le Premier ministre Augustin Matata Ponyo annonça, le 14 novembre, sa démission ainsi que celle de son gouvernement. Le 17 novembre fut lue à la télévision publique l'ordonnance présidentielle nommant « Premier ministre et chef du Gouvernement Monsieur Badibanga Ntita Samy » (Cabinet du président de la République 17 novembre 2016). Ce fut une surprise, le bruit ayant couru que cette fonction serait attribuée à Vital Kamerhe. C'est en tant que membre de l'UDPS que Badibanga fit partie de l'opposition au dialogue, alors qu'il en avait été exclu pour n'avoir pas suivi les prises de position du parti. En outre, il apparut qu'il avait acquis la nationalité belge alors que, constitutionnellement, « [l]a nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre » (article 10 alinéa 1). Le problème ne put être résolu qu'en l'obligeant à renoncer à la nationalité belge !

Le 19 décembre (soit le dernier jour du mandat de Joseph Kabila) paraissait l'ordonnance portant nomination des vice-premiers ministres, des ministres d'État, des ministres et des vice-ministres (Cabinet du président de la République 19 décembre 2016). Pour rappel, l'accord prévoyait que le Gouvernement devait être formé dans les 21 jours suivant la date de sa signature. Cela prit trois mois !

Le Gouvernement se compose de 67 personnes : 3 vice-premiers ministres, 7 ministres d'État, 34 ministres et 23 vice-ministres. Restent en fonction 13 ministres ayant siégé dans le Gouvernement précédent. Les provinces les mieux représentées sont le Nord-Kivu (7 portefeuilles), le Sud-Kivu (6 portefeuilles), le Maniema (5 portefeuilles), le Kasai-Oriental (5 portefeuilles) et le Sankuru (5 portefeuilles) (7 sur 7.cd 25 janvier 2017). Voilà qu'une fois depuis 2012, le Katanga (aujourd'hui divisé en quatre nouvelles provinces) ne dépasse plus les autres provinces ni dans la représentativité gouvernementale ni dans l'occupation des ministères stratégiques. Il est certainement en recul à cause de ses divisions et ses contestations affichées contre le pouvoir de Kabila. À cela s'ajoute le fait que l'enjeu devient : trouver des

soutiens au maintien du président, car un autre Katangais, Moïse Katumbi, avait déjà annoncé sa candidature à ce même poste. Dans les choix opérés donc, les personnes à engager dans la bataille ont pesé autant que les groupements politiques représentés. Le gouvernement Badibanga a été critiqué, non seulement, en raison de son caractère qualifié d'éléphantinesque, mais aussi, du fait de son déséquilibre en matière de géopolitique. Il a suscité, en outre, de nombreuses frustrations parmi les candidats évincés. À noter que l'Ituri n'est représenté, quant à lui, que par un seul vice-ministre !

Le Gouvernement fut investi à l'Assemblée nationale le 22 décembre et Badibanga y présenta son programme. Les objectifs qu'il s'est assignés sont les suivants : établir la cohésion nationale, organiser les élections dans le respect des échéances prévues (qui sont celles figurant dans l'accord du 18 octobre), répondre à la crise économique et sociale. Des mesures à prendre en matière de décripation sont également mentionnées. Est affirmée une détermination à mobiliser les fonds nécessaires à l'organisation des élections. Enfin s'en suit une longue liste de divers secteurs à traiter. En conclusion, le programme se veut « être une déclaration de guerre à la pauvreté » (Actualité.cd 22 décembre 2016). Il est de toute évidence irréaliste en ce qui concerne de très nombreux aspects ; 7sur7.cd le qualifia de programme en « mode père Noël » (7sur7.cd 22 décembre 2016).

3. Le « dialogue » du Centre interdiocésain

3.1. *L'entrée en piste de la CENCO*

La CENCO participa aux travaux du dialogue en y déléguant l'abbé Donatien Nshole qui le quitta la veille de sa clôture et fut absent le jour de la signature de l'accord. Comme déjà évoqué, elle se prononça, le 20 octobre, sur les résultats du forum. Préoccupée par l'impasse créée par le défaut d'inclusivité du dialogue, elle décida de prendre contact avec les acteurs de toutes les parties prenantes. Le 31 octobre, l'archevêque de Kisangani, nouveau président de la CENCO depuis juin, M^{gr} Marcel Utembi Tapa fut reçu par le président Kabila qui se déclara favorable aux démarches envisagées. La mission de bons offices de la CENCO pouvait commencer.

La CENCO entreprit donc de nouer des contacts avec les signataires et les non-signataires de l'accord du 18 octobre afin d'obtenir, de part et d'autre, des compromis qui permettraient d'aboutir à un consensus. Le Rassemblement publia un « mémo sur ses divergences avec les signataires de l'accord politique de la Cité de l'Union africaine » signé par Étienne Tshisekedi et transmis à la CENCO. Il y soulignait ses engagements, ses exigences et les mesures qu'il préconisait, dont notamment la mise en place d'un régime spécial ayant à gérer le pays le temps d'organiser les élections. Deux autres documents furent élaborés : l'un contesté par le Conseil de

sages du Rassemblement et l'autre étant essentiellement une critique acerbe du régime Kabila.

Ayant accompli son rôle et rencontré toutes les parties prenantes, la CENCO fit paraître, le 2 décembre, un communiqué de presse dans lequel elle dressait le bilan de sa mission. Après avoir rappelé l'objectif de celle-ci et les encouragements qu'elle avait reçus de toutes parts, elle signala qu'il existait beaucoup de points de convergence entre les acteurs impliqués, mais aussi des points de divergence nécessitant des échanges directs. Elle estimait qu'un compromis était encore possible et qu'elle restait disponible pour continuer sa mission de bons offices (CENCO 2 décembre 2016).

La MP réagit en déclarant qu'elle prenait acte de l'échec de la mission de la CENCO et qu'elle s'en tenait à l'accord du 18 octobre. Le Rassemblement, au contraire, appuya la démarche de la CENCO en faveur de négociations directes pour aboutir à un compromis politique global.

Le président Kabila reçut en audience, le 5 décembre, une délégation de la CENCO conduite par M^{gr} Utembi : la CENCO lui présenta un rapport d'étape sur sa mission de bons offices. Le chef de l'État l'encouragea « à poursuivre la mission entreprise après l'avoir assuré de son soutien ». Il réitéra ensuite « son attachement au respect de la Constitution et de l'Accord politique du 18 octobre 2016 en tant que feuille de route relative au règlement des divergences sur l'organisation du processus électoral en République démocratique du Congo, les observations des uns et des autres pouvant faire l'objet des discussions entre les acteurs politiques et sociaux [...] en vue de l'enrichissement éventuel de l'Accord précité [...] ». Il demanda aussi que « des appels à l'apaisement [soient] lancés par différents groupes politiques et organisations qui prônent le recours à la violence à leurs membres [...] » (7sur7.cd 5 décembre 2016).

Après l'audience, la CENCO déclara avoir été fortement encouragée à continuer sa mission (CENCO 6 décembre 2016). Un deuxième dialogue était donc lancé. Il convient toutefois d'insister sur le fait que si Kabila se déclara favorable à ce que la CENCO poursuive les négociations, ce fut dans le cadre de l'accord du 18 octobre qu'il les situa avec pour objectif de l'enrichir.

3.2. Un nouveau dialogue est organisé

Confortée par le soutien de Kabila, la CENCO ouvrit au Centre interdiocésain à Kinshasa, trois jours après l'audience avec le président Kabila, des concertations directes entre les délégués qui avaient participé au dialogue de la Cité de l'Union africaine et les délégués qui s'en étaient abstenus, chacun des deux groupes étant représenté par le même nombre de personnes. Ainsi les deux plus importantes formations de l'arène politique congolaise, la MP et le Rassemblement, allaient se retrouver face à face...

Dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture de ces nouvelles assises, le 8 décembre, M^{gr} Utembi souligna notamment que la finalité de la mission entreprise par la CENCO était d'offrir au peuple congolais « une paix durable, une occasion de consolider la démocratie chèrement acquise et lui éviter un enlisement aux conséquences néfastes ». Après avoir fait état des encouragements reçus, il s'adressa aux parties prenantes leur demandant « de lancer un appel au sein de [leurs] groupes et organisations, mais aussi auprès de [leurs] bases respectives des appels à l'apaisement pour que les Congolais ne revivent plus jamais les tristes événements des 19 et 20 septembre 2016 » (CENCO 8 décembre 2016). Il faut noter que la CENCO se refusa à donner aux négociations l'appellation de « dialogue » parlant plutôt de « compromis ». Le premier terme ne fut utilisé qu'à partir du moment où un accord fut conclu (voir plus loin).

Les travaux furent suspendus du 9 au 13 décembre, des documents ayant été distribués aux participants. La composition des groupes fut la suivante : pour les signataires de l'accord du 18 octobre : 16 délégués, à savoir 6 de la MP, 6 de l'opposition politique, 1 de l'opposition républicaine, 3 de la société civile ; pour les non-signataires 16 délégués également, c'est-à-dire 11 du Rassemblement, 3 pour le Front pour le respect de la Constitution, 2 pour la société civile. Il fut décidé que les experts ne participeraient pas aux travaux, mais qu'ils seraient conviés à intervenir en cas de besoin ; ce fut le cas de la CENI. Trois commissions furent créées : une commission « gouvernance », une commission « élections » et une commission « décripation politique ». Le MLC et le Front pour le respect de la Constitution, qui avaient quitté les négociations, y revinrent le 14 décembre.

Les travaux commencèrent donc le 13 et se poursuivirent les jours suivants en commission. Ils furent suspendus du 19 au 21 décembre, parce que le président Marcel Utembi et le vice-président M^{gr} Fridolin Ambongo devaient se rendre au Vatican pour être reçus en audience privée par le pape François. Celui-ci, dans un appel à l'Audience générale, s'exprima ainsi : « Je renouvelle un vibrant appel à tous les Congolais pour qu'en ce moment délicat de leur histoire, ils soient des artisans de la réconciliation et de la paix [...] que ceux qui ont des responsabilités politiques écoutent la voix de leur propre conscience, sachent voir les souffrances de leurs compatriotes et aient à cœur le bien commun » (Radio Vatican 21 décembre 2016). Étienne Tshisekedi annonça également en réunion plénière, le 18 décembre, une suspension des négociations, puisqu'avait été donné le mot d'ordre de faire de Kinshasa une ville morte le 19 décembre, date de la fin du mandat de Joseph Kabila

Les négociations reprirent le 21 décembre. Peu de progrès avait été réellement accompli, une série de points de divergence restant sans solution. Le Rassemblement et le Front pour le respect de la Constitution firent le point de la situation dans une déclaration politique, rappelèrent leurs désidératas

et soulignèrent que toutes les propositions qu'ils avaient avancées étaient systématiquement rejetées par les signataires de l'accord du 18 octobre. Ils réitérèrent leur soutien à la CENCO (Rassemblement... & Front pour le respect de la Constitution 17 décembre 2016). Face à cette situation, celle-ci lança un ultimatum aux négociateurs les priant de trouver des solutions aux divergences subsistantes avant Noël. En outre, la formule des négociations fut modifiée. Chaque groupe des signataires de l'accord du 18 octobre et non-signataires eut à constituer chacun une commission de 5 personnes pour mener les travaux. Mais néanmoins la CENCO dut se passer de cadeau de Noël sous forme d'un accord. À cette date, des blocages subsistaient toujours, et le Rassemblement fut critiqué pour ses exigences considérées comme exagérées. Dans ce contexte, le 29 décembre, la CENCO envoya un second ultimatum aux participants dans lequel elle annonça qu'elle avait l'intention de mettre un terme aux négociations avec ou sans accord. Ce même jour, elle eut un entretien avec Tshisekedi et fut reçue par le président Kabila. Le lendemain Marcel Utembi annonça qu'un accord avait pratiquement été trouvé. Toutefois un dernier point n'était toujours pas résolu : la libération de Moïse Katumbi et de Jean-Claude Muyambo. Le premier fit alors savoir que pour lui « [I]e plus important, c'est le pays. Et je ne veux pas être un point de blocage, alors je veux faciliter la tâche. C'est pourquoi j'ai demandé au Rassemblement de ne pas bloquer la signature à cause de moi, de signer l'accord. [...] J'ai demandé à ce qu'on signe l'accord pour qu'il puisse y avoir une élection présidentielle, qu'on puisse avoir la première alternance de notre pays (RFI 1^{er} janvier 2017).

Le 31 décembre, la CENCO put annoncer qu'un accord avait été obtenu. Il fut signé lors d'une cérémonie solennelle par les parties prenantes, à l'exception du MLC et du Front pour le respect de la Constitution ainsi que de certains membres du Gouvernement et du Premier ministre Badibanga. La MP signa sous réserve (Actualité.cd 31 décembre 2016).

Le MLC et le Front pour le respect de la Constitution signèrent¹² plus tard, en 2017, ainsi que les membres du Gouvernement qui s'y étaient opposés : Jean-Lucien Busa Togba, ministre d'État, ministre du Plan ; José Makila Sumanda, vice-Premier ministre, ministre des Transports et Communication ; Azarias Ruberwa, ministre d'État, ministre de la Décentralisation et des Réformes institutionnelles. Seul Badibanga ne signa pas.

¹² Le Front pour le respect de la Constitution fut créé le 29 octobre 2016 dans le sillage du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), le parti de Jean-Pierre Bemba. Il se compose de 46 partis, 33 associations de la société civile et quelques personnalités.

3.3. *L'accord du Centre interdiocésain*

Le compromis s'intitulera désormais par décision des parties prenantes « Accord politique, global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa ». Alors que l'accord du 18 octobre porte essentiellement sur des questions électorales, celui de la Saint-Sylvestre, comme il sera généralement dénommé, porte, en outre, sur des domaines politiques.

Il comporte un préambule et sept chapitres : I. Des concepts ; II. Du respect de la Constitution ; III. Des institutions et de leur fonctionnement pendant la période préélectorale et électorale ; IV. Du processus électoral ; V. De la décrispation politique ; VI. Du mécanisme de suivi de l'Accord politique et du processus électoral ; VII. Des dispositions finales.

Le premier chapitre porte sur les parties prenantes et la période envisagée. Dans le deuxième, il est stipulé que : « [l]es parties prenantes s'engagent à respecter la Constitution du 18 février 2006 et les lois de la République (et) elles s'engagent solennellement à n'entreprendre ni soutenir aucune initiative de révision et de changement de la Constitution ». Après un rappel des propos tenus par le président Joseph Kabila en date du 15 novembre 2016, il est écrit que « [n]'ayant jamais été violée la Constitution sera toujours respectée, et ce dans toutes ses dispositions », ce qui signifie qu'« ayant accompli deux mandats, il ne peut donc en briguer un troisième ». Ensuite il est réaffirmé l'obligation de respecter l'État de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales [...], l'indépendance de la justice, etc.

En ce qui concerne les institutions (chapitre III), il est prévu que la « durée maximum pour la réalisation des opérations préélectorales [...] est de 12 mois maximum à dater de la signature du présent accord ». Les pouvoirs du président de la République sont définis par l'article 70 alinéas 1 et 2 de la Constitution. Les institutions à mandat électif, dont le président de la République, « restent en fonction jusqu'à l'installation effective des nouvelles institutions ». Le Gouvernement de la République « est dirigé par le Premier ministre présenté par l'opposition politique non signataire de l'Accord du 18 octobre 2016/Rassemblement et nommé par le président de la République ». Il est également prévu que « [l]es parties prenantes conviennent d'assigner au Gouvernement la mission prioritaire d'œuvrer pour l'organisation des élections ».

Dans le chapitre IV relatif au processus électoral, il est stipulé que « [l]es parties prenantes s'accordent pour une refonte totale du calendrier électoral [...] [elles] conviennent de l'organisation des élections en une seule séquence présidentielle, législatives nationales et provinciales au plus tard en décembre 2017. » Il est encore prévu que l'Assemblée nationale et le Conseil national de suivi et les autres parties prenantes au processus électoral seront dûment informés du futur chronogramme. « Les élections locales, municipales et urbaines seront organisées en 2018. » Les parties prenantes

« recommandent au Gouvernement de mobiliser les ressources internes et externes nécessaires au budget des élections et à respecter scrupuleusement le plan de décaissement prévu par la CENI [...] elles encouragent la Communauté internationale à accompagner et à assister la CENI. [...] elles exhortent le Parlement à exercer trimestriellement le contrôle sur l'utilisation des fonds budgétaires mis à la disposition de la CENI. [...] elles exigent de diligenter un audit externe de la gestion de la CENI. » L'accord prévoit qu'« [e]n vue d'assurer l'indépendance et l'impartialité de la CENI et de regagner la confiance de tous les compétiteurs électoraux, les parties conviennent que la CENI doit être redynamisée dans les plus brefs délais. [...] » À propos du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication, « [l]es parties prenantes actent la fin légale du mandat des membres actuels ». En ce qui touche au dispositif de sécurisation du processus électoral, les parties prenantes préconisent toute une série de mesures qui s'adressent au Gouvernement, à la CENI, aux partis politiques, à l'autorité coutumière, aux confessions religieuses, à la MONUSCO, au Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication et à la société civile ». Concernant la sécurité des personnes et des biens, ayant constaté les menaces qui pèsent sur la sécurité des populations, elles en déduisent que cette situation est « à même d'affecter négativement leurs capacités d'exercer leurs droits électoraux ». Après avoir énuméré lesdites menaces, les parties prenantes encouragent également en ce domaine l'adoption d'une série de mesures appropriées.

Dans le chapitre V, consacré à la décrispation politique, « [l]es parties prenantes prennent acte de la mise sur pied effective d'une Commission de hauts magistrats pour un examen minutieux au cas par cas des prisonniers politiques et d'opinion, les bénéficiaires de la dernière loi d'amnistie, mais qui ne sont pas encore libérés, des exilés et réfugiés politiques repris dans la liste en annexe ». « Les parties ont pris acte avec satisfaction des cas traités par la Commission des hauts magistrats de MM. Antipas Mbusa Nyamwisi, Roger Lumbala, Floribert Anzuluni et Moïse Moni Dela. » Elles demandent à la « Commission de hauts magistrats au bénéfice de MM. Bagayamukwu et Mbonekuba une mesure de libération pure et simple ayant déjà été amnistiés ». En ce qui concerne Eugène Diomi Ndongala, elles demandent à la « CENCO de prendre des initiatives en vue de trouver une solution appropriée ». Pour Moïse Katumbi et Jean-Claude Muyambo, elles demandent à la « Commission de hauts magistrats de surseoir à statuer sur leurs cas confiés à la CENCO ». Les parties prenantes demandent en effet à la « CENCO de poursuivre ses bons offices auprès de toutes les autorités concernées pour le suivi et la résolution effective des cas emblématiques restants : à savoir Moïse Katumbi et Jean-Claude Muyambo afin qu'ils retrouvent leur liberté ». S'ajoutent encore à tous ces cas « les personnalités politiques poursuivies à la suite des manifestations du 19 septembre et/ou poursuivies à travers le territoire national au cours des événements des 19 et 20 décembre ainsi que

les jeunes de Lucha et Filimbi arrêtés le jour de l'ouverture des travaux sous l'égide de la CENCO ». Elles demandent aussi la poursuite des mesures de décrispation, l'égalité d'accès à tous les courants politiques, le rétablissement du signal pour les entreprises audiovisuelles fermées ou interdites. À propos des partis politiques qui ont fait l'objet de dédoublement, il est demandé qu'ils soient rétablis dans leur situation d'avant le dédoublement.

Le chapitre VI a pour objet la mise en place, conformément à l'article 222 alinéa 3¹³ de la Constitution, d'une « institution d'appui à la démocratie chargée du suivi de la mise en œuvre de l'accord [...]. En attendant l'adoption de la loi organique en procédure d'urgence. » La dénomination de cette structure d'appui est « Conseil national de Suivi de l'Accord et du Processus électoral (CNSA) ». Le Conseil se compose de 28 personnes issues des parties prenantes, en ce compris la CENCO. « Il sera présidé par le président du Conseil des Sages du Rassemblement. » Les missions qui lui sont assignées sont entre autres les suivantes : « assurer le suivi du chronogramme de mise en œuvre de l'Accord ; réaliser des évaluations régulières une fois tous les deux mois avec la CENI et le Gouvernement sur le processus électoral [...] ; assurer le règlement d'éventuelles divergences nées de l'interprétation de l'accord entre les parties prenantes ».

L'année 2016 se termine donc sur la signature de l'accord du Centre interdiocésain. Pour le rendre opérationnel, il restait toutefois à obtenir l'assentiment des parties prenantes à propos de ce qui fut appelé « l'arrangement particulier », c'est-à-dire les modalités d'application de certaines décisions et surtout la désignation des personnes appelées à occuper les fonctions prévues. En fait, rien n'était donc encore gagné...

Conclusions

L'année 2016, qualifiée d'année électorale, aurait dû, au vu des événements, s'appeler plutôt année du glissement. Non que ce mode de gouvernance n'ait pas été appliqué antérieurement par le président Kabila. Mais, pour la première fois, dans l'exercice du pouvoir par le chef de l'État, ce type de stratégie apparut au grand jour et avec une finalité aussi flagrante, à savoir éviter l'alternance. Confronté toutefois à une opposition radicale s'étant renforcée par la défection de la MP de plusieurs partis et personnalités, à l'apparition sur la scène politique de mouvements de jeunes très présents, à certains médias fortement critiques envers lui et à l'impopularité s'exprimant notamment à l'occasion des manifestations politiques et des matchs de football, il tenta de se protéger en adoptant une stratégie extrêmement

¹³ L'article 222 alinéa 3 stipule que « par une loi organique, le Parlement pourra s'il échet instituer d'autres institutions d'appui à la démocratie ».

répressive. Or celle-ci ne pouvait que renforcer son image négative auprès d'une grande partie de la population et de partenaires extérieurs. Enfin le délabrement de l'économie se répercutant sur les conditions de vie, déjà aux limites du supportable pour de nombreux Congolais, eut pour effet d'accroître leur désenchantement et leur aspiration au changement. Certes le pouvoir de Kabila résulte en grande partie du fait qu'il possède largement la maîtrise d'une grande partie des institutions politiques : l'Assemblée nationale, les Assemblées provinciales, l'exécutif national, les gouvernorats provinciaux, la CENI, l'appareil de justice et les forces de sécurité avec toutefois des exceptions personnelles. Mais cela n'empêche pas que les responsables de ces institutions s'emploient en parallèle à satisfaire leurs ambitions personnelles tant qu'ils sont en service. D'une part, l'emprise de Kabila n'est donc pas absolue, comme en témoignent les défections qui se sont produites (voir *supra*). D'autre part, la dispersion des forces liées aux intérêts personnels des responsables politiques a pour conséquence le développement anarchique de l'appareil d'État. Les données fournies par l'étude de l'entreprise Bloomberg sur l'ampleur de la fortune de Kabila et les révélations de Jean-Jacques Lumumba sur les dysfonctionnements financiers au sein de la BGFI BANK impliquant la CENI contribuent de surcroît à fragiliser Kabila dans l'opinion publique. La méfiance de la population envers le personnel politique qui vient d'être évoquée ne fait qu'isoler davantage le chef de l'État. D'autant plus que la classe politique dans son ensemble, caractérisée par son narcissisme matériellement intéressé, ne fait qu'accentuer la déconnexion entre la société dominante et la population. Caractéristique de la classe politique qui nuit d'ailleurs aussi à l'opposition critiquée de ce fait par les mouvements de jeunes. L'image qu'offrit le comportement des acteurs politiques pour participer au dialogue puis accéder aux fonctions résultant de la mise en application dudit dialogue ne fit que renforcer leur hostilité et leurs ressentiments.

La chance de Kabila est pour le moment d'avoir autour de lui un cercle de personnes dont l'avenir dépend de son maintien au pouvoir qui lui sert d'instrument dans la mise en œuvre du glissement et qui lui fournit, en quelque sorte, une ceinture de sécurité. Le dialogue de la Cité de l'Union africaine fut conçu dans ce but et y réussit.

Cependant ne fut pas pris en compte dans son parcours la fermeté de l'opposition radicale dans ses options de départ, le rôle dont se dota la CENCO et la pression de l'extérieur en faveur d'un dialogue inclusif. Mais le face à face MP-Rassemblement donna du fil à retordre au médiateur. Cette fois, en effet, il ne s'agissait plus d'une finalité unique acquise au départ, mais de deux objectifs opposés. Le compromis fut difficile à obtenir. Mais l'accord comportant cette fois des limites imposées au glissement, quelle sera désormais l'attitude de Kabila quant à cette option ? Or la situation de la RDC telle que présentée dans ce chapitre nécessite, de toute évidence, une reprise en mains à court terme.

Bibliographie

7sur7.cd. 18 octobre 2016. « Accord politique pour l'organisation d'élections apaisées, crédibles et transparentes en République démocratique du Congo ».

7sur7.cd. 5 décembre 2016. « Présidence de la République, Cabinet du président de la République, Communiqué officiel de la présidence de la République, le directeur de cabinet, Kinshasa ».

7sur7.cd. 22 décembre 2016.

7sur7.cd. 25 janvier 2017. « Carte géopolitique gouvernement Badibanga format 26 provinces ».

Actualité.cd. 21 octobre 2016. « Interview de O. Kamitatu ».

Actualité.cd. 22 décembre 2016. « Badibanga ».

Actualité.cd. 31 décembre 2016.

Africa News. 2016 (31 octobre). « Déclaration du 29 octobre des chefs des confessions religieuses de la RDC ».

Ambassade des États-Unis. 2016 (19 octobre). « Communiqué officiel ». Kinshasa.

Atundu Liongo, A. A. 2016 (24 octobre). « Point de presse, Présidence de la République, Cabinet du président de la République : l'accord signé au dialogue présenté au Président Joseph Kabila ».

Ban Ki-Moon. 2016 (19 octobre). « Communiqué de presse. Le Secrétaire général exprime sa profonde préoccupation après les violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre en RDC », Nations unies, SG/SM/18086-AF/3448.

Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme. N.d. « Note sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2016 », Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC.

Bouvier, P. & Omasombo Tshonda, J. 2016. « La décentralisation en panne ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2015. Entre incertitudes politiques et transformation économique*. Paris/Tervuren : MRAC/L'Harmattan & ECA-CREAC (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 47-66.

Cabinet du président de la République. 2016 (17 novembre). « Ordonnance portant nomination de Badibanga Ntita Samy, Présidence de la République, Néhémie Mwilanya Wilondja, directeur de cabinet ». Disponible sur Mediacongo.net.

Cabinet du président de la République. 2016 (19 décembre). « Ordonnance n°16/100 portant nomination des vice-premiers ministres, ministres d'État, ministres et vice-ministres, Présidence de la République, Néhémie Mwilannya Wilonja, directeur de cabinet ». Disponible sur Agence congolaise de presse (ACP).

CENCO. 2016 (20 octobre). « Message de la CENCO sur le dialogue national et la situation sécuritaire en RD Congo ». Africa News, 21 octobre.

CENCO. 2016 (2 décembre). Radio Okapi.

CENCO. 2016 (6 décembre). Radio Okapi.

CENCO. 2016 (8 décembre). « Discours d'ouverture du président à la cérémonie d'ouverture du vrai dialogue, 8 décembre 2016 : Conférence épiscopale du Congo, Pourparlers de consolidation de la paix entre Congolais ». *Le Rassemblement*.

Centre d'actualités de l'ONU. 23 décembre 2016.

Coalition de 33 organisations de promotion et de défense des droits de l'homme pour le respect de la Constitution (CRC). 2016 (29 août). « Observations sur le feuille de route du Dialogue national inclusif ». *La Voix de l'Afrique au Canada*.

Coalition de 33 organisations de promotion et de défense des droits de l'homme pour le respect de la Constitution (CRC). 2016 (20 octobre). *Mediacongo.net*, 21 octobre.

CongoForum, 20 septembre 2016.

Congo Synthèse, 23 octobre 2016 ; 31 décembre 2016.

Conseil de l'Union européenne. 2016 (17 octobre). « Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo, communiqué de presse 582/16, Affaires étrangères et relations internationales ».

Conseil de sécurité, Nations unies. 2016 (3 octobre). « 6/2016/833/. Rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC ».

Cour constitutionnelle. 2016 (17 octobre). « Texte intégral de l'arrêt R. Const. 338 autorisant le report des élections ». *La Cité africaine* 1237 : 6-8.

Discours du président Kabila sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès. 2016 (15 novembre). Texte intégral disponible sur *Actualité.cd*.

Dynamique de l'opposition & G7. 2016 (18 janvier). *Mediacongo.net* (19 janvier).

Fédération des entreprises congolaises. 2017 (19 janvier). « Mot de circonstance d'Albert Yuma Mulimbi, président national de la FEC à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux aux opérateurs économiques et aux corps constitués, Kinshasa ».

Filimbi. 2016 (30 août). *Congo Synthèse*, 31 août.

Forces politiques et sociales acquises au changement de la République démocratique du Congo. 2016 (10 juin). « Rapport final de la conférence des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement réunies à Genval en Belgique du 8 au 9 juin 2016 ». *The Voice of Congo*.

G7. 2016 (18 octobre). « Déclaration ». *La Prospérité*, 19 octobre.

G7. 2016 (19 octobre). « Déclaration ». *La Prospérité*, 20 octobre.

Groupe de soutien à la facilitation du dialogue politique national en RDC. 2016 (23 juillet). « Communiqué de presse de la deuxième réunion ». Kinshasa.

Groupe de soutien à la facilitation du dialogue politique national en RDC. 2016 (5 août). « Communiqué final ». Forum des As.

Groupe de soutien à la facilitation du dialogue politique national en RDC. 2016 (29 juillet). « Communiqué de presse ». *Digitalcongo.net*, 30 juillet 2016.

Jeune Afrique, 23 septembre 2016.

Kamerhe, V. 2016 (1^{er} septembre). « Discours à l'ouverture du dialogue », vidéo disponible sur Hot243.

Kodjo, E. 2016 (11 avril). « Conférence de presse ». Politico.cd

Kodjo, E. 2016 (27 août). « Dialogue politique national inclusif en RDC, sous la facilitation de S.E.M. E. Kodjo, facilitateur désigné par l'Union africaine ; feuille de route ».

Kodjo, E. 2016 (16 septembre). « Communiqué de presse ». *Le Maximum*, 17 septembre.

Le Figaro, 18 octobre 2016.

Le Phare, 1^{er} septembre 2016.

Le Potentiel, 2 septembre 2016.

Le Potentiel Online, n.d. (2016).

La Prospérité, 26 août 2016 ; 6 octobre 2016.

La Tempête, 1^{er} septembre 2016 ; 26 septembre 2016 ; 1^{er} novembre 2016.

Lucha. 2016 (19 octobre). *La Prospérité*.

Majorité présidentielle. 2016 (n.d.). « Communiqué ». Politico.cd, 6 octobre.

Ministère belge des Affaires étrangères (Commerce extérieur et Coopération au développement). 2016 (10 juin). « Didier Reynders reçoit les représentants de l'opposition en RDC », communiqué de presse, Newsroom.

Mutombo Mwana Nyembo, D. 2016 (6 février). Radio Okapi, 8 février.

Nations unies. 2016 (30 mars). « S/RES/2277 (2016), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7659^e séance ».

Nations unies. N.d. « Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme. Note sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2016. Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ».

Organisation internationale de la Francophonie (OIF). N.d. « Rapport de mission d'audit du fichier électoral de la RDC, 2015 ».

Radio Okapi. 11 avril 2016 ; 18 avril 2016 ; 25 juillet 2016 ; 28 août 2016 ; 10 septembre 2016 ; 12 septembre 2016 ; 23 septembre 2016 ; 18 octobre 2016, 31 octobre 2016.

Radio Vatican. 21 décembre 2016.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. 2016 (24 juillet). « Communiqué ». Forum des As, 25 juillet.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. 2016 (29 août). *La Prospérité*, 30 août.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. 2016 (4 octobre). « Rapport final des travaux du Rassemblement ; communiqué ». Congo Forum.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. 2016 (20 octobre) « Communiqué de presse ». *La Prospérité*, 21 octobre.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement. 2016 (25 octobre). *La Prospérité*, 2 novembre.

Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement & Front pour le respect de la Constitution. 2016 (17 décembre). « Déclaration politique ». Congo Synthèse, 18 décembre.

RFI, 1^{er} septembre 2016 ; 18 octobre 2016 ; 1^{er} janvier 2017.

Rigaud, Ch. 2016 (26 mars). « RDC : l'élection des gouverneurs taillée sur mesure pour la majorité ». En ligne sur Afrikarabia.com

RTL, 18 octobre 2016.

Stearns, J.K. & Vogel, Ch. 2015 (décembre). « The landscape of armed groups in the Eastern Congo ». Center of International Cooperation, Congo Research Group.

UDPS. 2016 (14 avril). « Communiqué de presse ». *Le Phare*, 15 avril.